

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 132 (1987)
Heft: 11

Artikel: Coup d'œil militaire sur la Laponie : essai sans caractère officiel
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coup d'œil militaire sur la Laponie

(*Essai sans caractère officiel*)

par le divisionnaire à d Denis Borel

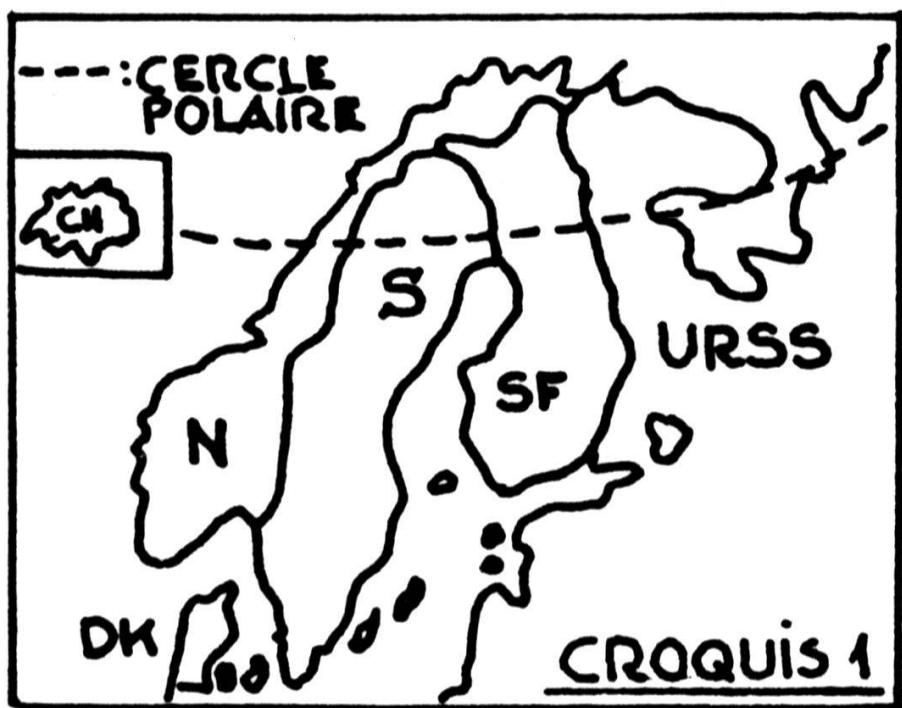
1. Invitation à regarder ailleurs

Tout Suisse intéressé aux problèmes de défense (et tant soit peu au courant de la conduite des opérations) a quelque idée du rôle que son pays pourrait jouer dans les calculs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, comme aussi des menaces que l'on pourrait percevoir à l'Est (Autriche), au Nord-Est (secteur Centre-Europe de l'OTAN), au Sud-Est (du côté de Trieste où est massée l'armée italienne), à l'Ouest (d'où pourrait aussi venir à nouveau le danger, comme en 1940). Pour avoir fait un voyage d'histoire militaire en Norvège (jus-

qu'à Narvik), puis un autre en Finlande (jusqu'aux approches de son extrémité nord) et avoir aussi étudié les conceptions de défense de la Suède, le rédacteur de ces lignes souhaite amener ses lecteurs à jeter aussi, en amateurs et avec leur simple bon sens, un regard militaire global sur la Laponie élargie (territoires de l'URSS, de la Finlande, de la Norvège, de la Suède situés à proximité et au nord du cercle polaire).

2. Coup d'œil d'ensemble

Le croquis N° 1 montre que l'URSS fait face à l'OTAN aux confins de la



Norvège, laquelle s'avance en arc de cercle vers l'est, au-delà du cap Nord. Immédiatement au sud se trouvent les régions nordiques de deux Etats neutres (d'abord la Finlande, puis la Suède). Tout comme l'Autriche, la première jouxte à la fois le monde communiste et l'OTAN ainsi qu'un pays neutre. La Suède borde, à son extrémité nord (pour n'examiner que celle-là), la Finlande neutre et la Norvège, membre de l'OTAN (situation analogue à celle de la Suisse).

La Finlande, la Suède et la Norvège ont, tout comme la Suisse et l'Autriche, le système de milice (du moins en ce qui concerne leurs forces terrestres). Ces Etats ont ainsi en commun le souci majeur de réussir à mobiliser à temps, donc d'éviter la surprise.

Du côté de l'URSS, on croit savoir, à la lecture de fréquentes informations publiées dans le monde occidental, qu'il y a, vers Mourmansk, des forces navales, aériennes et terrestres permanentes d'un volume impressionnant. Elles peuvent opérer sans longs préparatifs, par voie maritime (des escadres de surface et des flottilles sous-marines croisent en permanence entre Mourmansk et l'Islande), par voie aérienne pour agir sur mer et sur terre et par voie terrestre vers la région de Narvik; cela probablement non seulement le long de l'interminable et sinuose route côtière norvégienne, mais aussi à travers toute la Laponie entre le cap Nord et l'extrémité nord du golfe de Botnie.

Du territoire norvégien pourrait, en principe, déboucher une opération inverse. Il faudrait toutefois que s'y massent auparavant des forces significatives fournies par d'autres Etats de l'OTAN.

3. Considérations opératives

Ce qu'il faut saisir d'emblée de ce théâtre d'opérations potentiel (croquis N° 2), c'est son étendue, son climat ardu, le peu de lieux habités, la rareté des routes (d'ailleurs toutes enserrées par des lacs, des forêts, des marécages, ou enneigées).

On est évidemment porté à se demander quelles circonstances pourraient susciter des opérations Est-Ouest, respectivement Ouest-Est à travers la Laponie, quels en seraient les objectifs pensables et l'ampleur en moyens engagés. L'histoire de la période 1939-1945 fait comprendre que tout est possible quant aux directions d'action et quant aux saisons:

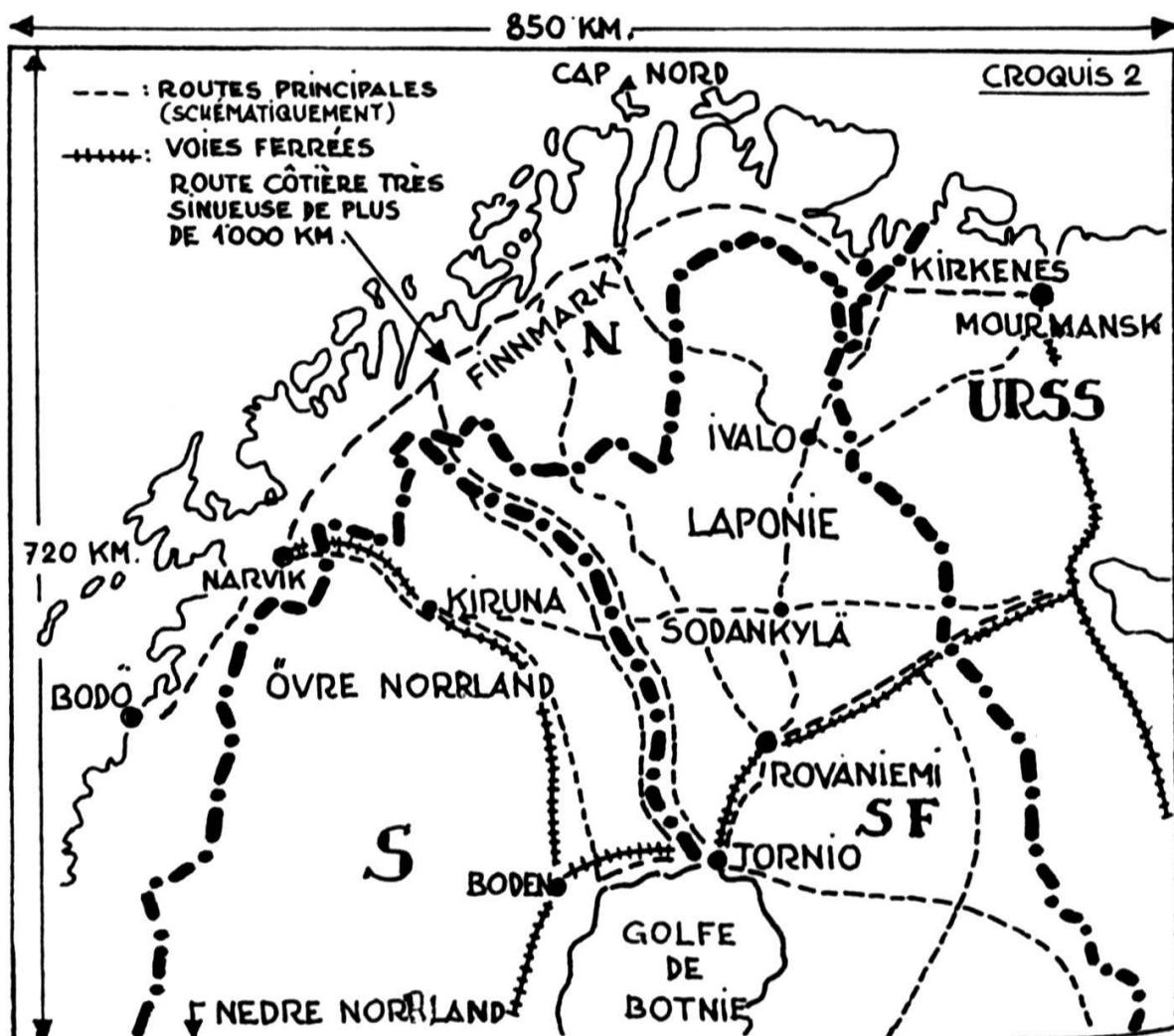
- les Allemands ont débarqué en Norvège en hiver et se sont battus jusqu'en juin pour Narvik contre des Norvégiens et des Français;
- les Allemands ont amené, de Norvège surtout, une armée en Laponie finlandaise (avec l'accord d'Helsinki) pour, en été 1941, pousser en direction de Mourmansk sans succès décisif, puis s'y retrancher en défensive pendant trois hivers et trois étés;

– les Soviétiques ont attaqué la Finlande, y compris en Laponie, durant l'hiver 1939-1940. Pendant cette guerre, les gouvernements français et anglais ont planifié une intervention terrestre en faveur de la Finlande, en Laponie, après un débarquement en Norvège septentrionale, alors neutre.

Chacun des trois Etats nordiques considérés proclame sa détermination à s'opposer à toutes les actions hostiles d'où qu'elles viennent. Il n'empêche que leurs régions nordiques ne consti-

tuent pas la partie essentielle de leur pays. Ils ne peuvent donc y envisager initialement qu'un effort militaire modeste. On verra, en étudiant chaque Etat plus en détail, qu'il s'agit du volume d'une division coiffant des régiments très égaillés. On escompte à Helsinki, Stockholm et Oslo que ces forces, une fois mobilisées et mises en place, parviendreraient à empêcher tout agresseur d'atteindre ses objectifs dans un délai rentable.

Les armées de milice n'ont, en principe, pas de troupes permanentes.



Les trois Etats nordiques considérés ne peuvent pas escompter garnir leurs régions septentrionales de troupes aussi rapidement que la Suisse peut meubler les derniers recoins de son territoire. Ces régions sont en effet très peu peuplées; les militaires doivent donc venir du sud et, à cet effet, franchir parfois plusieurs centaines de kilomètres (les Suédois ont prévu des navettes aériennes). Comme en Suisse, les chefs militaires des trois pays considérés sentent le besoin de troupes d'intervention terrestres plus rapidement disponibles que le gros des forces à mobiliser et propres à affronter des surprises locales.

4. Forces finlandaises pour la Laponie

Les Finlandais ont, en Laponie, une escadre permanente de quelque 30 avions de combat et une poignée d'appareils d'exploration. L'armée de terre y a des dépôts de matériel et deux ou trois écoles de recrues et de sous-officiers de diverses armes. Il semble qu'on envisage d'engager *a priori* dans cette région un ensemble d'unités sédentaires de protection d'ouvrages et trois groupements de combat régimentaires appelés brigades, qui seraient probablement actionnés depuis Rovaniemi, centre militaire important, proche de la base d'aviation.

Les écoles d'infanterie, qui portent le titre de bataillons de chasseurs, ont préparé le rappel rapide de soldats

ayant terminé récemment leur école de recrues de huit mois. Ces hommes constitueraient la substance de bataillons d'intervention encadrés par les officiers et sous-officiers instructeurs et pourvus du matériel d'école, les recrues restant en caserne.

Les Finlandais se disent avec raison convaincus que, comme par le passé, on se battrait pour la maîtrise des nœuds routiers et des ponts. On est toutefois surpris de n'apercevoir nulle part d'ouvrages fortifiés, de destructions préparées. Ces renforcements du terrain pourraient pourtant compenser de façon décisive la lenteur d'arrivée des troupes mobilisées sur les objectifs clés.

5. Forces suédoises pour le Norrland

Dans l'ordre de bataille de leur armée de campagne (à mobiliser), les Suédois ont quatre groupements de combat de régimentaires formés et équipés pour les opérations en région nordique. Ce sont vraisemblablement trois de ces «Norrlandbrigader»¹ (comme ils les appellent) qui seraient engagés *a priori* en bordure de la Norvège et de la Finlande dans la région militaire «Extrême-nord», où se trouvent les gisements de fer de Kiruna reliés par chemin de fer au port de Narvik en Norvège et, en été, aux ports du golfe de Botnie. Il y a dans ce

¹ Le quatrième étant vraisemblablement engagé dans la deuxième région militaire depuis le nord.

secteur une escadre aérienne (de pilotes de carrière), un centre de commandement interarmées et logistique important à Boden, ainsi qu'une série de centres d'instruction.

Les entrées en service des recrues étant échelonnées d'une école à l'autre, il est possible que chacune à tour de rôle, dont les hommes auraient plus de trois à quatre mois de service, constitue une formation d'intervention rapide.

6. Forces norvégiennes pour le Finnmark

Dans l'armée norvégienne, les conscrits accomplissent un service initial de douze mois dans des écoles. Un certain nombre d'entre eux sont affectés pour leurs derniers mois de service aux deux groupements de combat régimentaires permanents constitués (chacun à deux bataillons, un peu de chars, d'artillerie, etc.). L'un de ces petits groupements stationne dans le nord du pays à titre de formation d'intervention rapide. A Bodø se trouve une importante base militaire (terre, air, mer) et un centre de commandement protégé OTAN.

On peut penser que des douze régiments de milice à mobiliser en cas de tension, deux ou trois garniraient la région arctique. Récemment encore, le Canada prévoyait l'envoi dans ce secteur, en cas de menace soviétique, d'un groupement de combat régimentaire. Ottawa vient toutefois de faire

savoir qu'il lui paraissait préférable de diriger ce corps de troupe en cas de besoin vers l'Allemagne du sud où stationne depuis longtemps un autre groupement régimentaire canadien.

Il est aussi possible que, en cas de besoin urgent, l'OTAN rassemble et dépêche vers le cap Nord sa modeste Force Mobile (quatre bataillons et des unités annexes de divers pays). Cette formation ad hoc s'exerce occasionnellement au combat sous ces latitudes; mais on peut aussi avoir besoin d'elle du côté du Bosphore!

7. A propos de l'aptitude au combat de troupes de milice

Les formations de milice évoquées des trois Etats considérés sont assurément bien organisées, convenablement équipées et aptes à être mobilisées dans un délai raisonnable. Reste à examiner si elles ont assez de cohésion et un niveau de formation suffisant pour affronter un adversaire sérieux sitôt après leur mobilisation.

Il est patent que les troupes finnoises de 1939 se sont très vaillamment et habilement battues contre les Russes. Il faut pourtant savoir qu'elles avaient heureusement été mises sur pied près de trois mois avant l'agression soviétique et avaient donc eu le temps de se souder et de mettre au point leur savoir-faire. De nos jours, il est prudent de ne pas compter sur un délai de grâce accordé par une puissance hostile. Pour escompter obtenir l'apti-

tude à la guerre immédiate des troupes mises sur pied, la Suisse astreint toutes les formations à des services de remise en forme fréquents. Chaque soldat accomplit 12 ou 13 de ces cours avec son unité (pour une durée totale de 215 jours). Nous estimons que ce n'est qu'un minimum acceptable.

Dans les trois Etats nordiques étudiés, les hommes de troupe ne peuvent être rappelés, en quelque 25 ans, pour des cours de répétition ou

de complément (selon l'appellation suisse) que pour la durée totale modeste de 40 à 90 jours. En réalité, à lire les chiffres publiés, on constate que le nombre de «miliciens» convoqués annuellement (et pour 8 à 18 jours au plus) est très inférieur aux possibilités légales: partout on manque d'argent!

Cette situation, les agresseurs potentiels, ceux qui devraient être dissuadés, la connaissent!

D. Bo.